

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} mars 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : La conseillère Madame Guylène Duplessis,
Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin,
La directrice générale Manon Bernard.

Sont aussi présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-03-132 ORDRE DU JOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} mars 2010 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 15 février 2010
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Association des pompiers de Rigaud / Tournoi de hockey
 - 4.2 Nomination maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2010
 - 4.3 Centre de femmes La Moisson / Dîner spaghetti / 12 mars 2010
 - 4.4 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala mérite en histoire 2010 / Aide financière
5. **GREFFE**
 - 5.1 Règlement d'emprunt n° 1581 / Prolongement de l'égout sanitaire / Partie du chemin de l'Anse / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Liste des comptes
 - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1536 / Construction des réseaux d'eau potable, d'égout et fondation de rue / Partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien / Approbation du MAMROT
 - 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1583 / Caserne d'incendie / Approbation du MAMROT
 - 6.4 Mandat / Revue des taxes à la consommation

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Stage étudiant en milieu de travail / Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie
- 7.2 Service des arts et de la culture / Démission de M^{me} Sylvie Deronzier / Commis aux prêts temporaire
- 7.3 Service des arts et de la culture / Embauche de M^{me} Denise Clément au poste d'agent de bureau 2 régulier à temps plein
- 7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division travaux publics / Lettre d'entente n° 6 / Mesure d'accomodement
- 7.5 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 9 décembre 2009

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Don d'un artefact / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
- 10.2 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2010

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Aréna de la Ville / Appellation officielle
- 11.2 Subventions aux organismes sociaux, communautaires et sportifs pour l'année 2010
- 11.3 Aréna municipal / Casse-croûte / Modification de la convention

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Prolongation de contrat / Fourniture et épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'*ambrosia*
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-01 / Location de camions
- 13.3 Prolongation de contrat / Exécution de travaux d'arboriculture

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-13 / Remplacement du commutateur de transfert électrique de la station d'épuration

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Acquisition / Lots 4 437 581, 4 437 582 (rue projetée) et 4 415 068 (parc projeté)
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 18, 25 et 26 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.4 Demande d'autorisation / Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire / Partie du chemin de l'Anse / Règlement n° 1581
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1536-01 / Services professionnels / Construction d'un réseau d'eau potable, d'égout et fondation de rue / Partie de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1536
- 15.7 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1574-01 / Services professionnels / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Rues du Ruisselet, des Cascades, des Rapides et de la Rivière / Règlement n° 1574
- 15.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1575-01 / Services professionnels / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Rues de Tonnancour, Bach, Schubert, Beethoven et partie de l'avenue Marier / Règlement n° 1575
- 15.9 Ordres de changement n^{os} 2.1 et 2.2 / Feux de circulation / Avenue Saint-Charles, rues Saint-Michel et Jeannotte

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 février 2010
- 16.2 PIIA / 3030, boulevard de la Gare / Nouvelle construction commerciale / Modification plan d'ensemble d'un projet intégré / Zone I1-401 / Lot 3 977 577 / CCU n° 10-02-09
- 16.3 PIIA / 3030, boulevard de la Gare / Nouvelle construction commerciale / Zone I1-401 / Lot 3 977 577 / CCU n° 10-02-10
- 16.4 PIIA / 100, rue Bill-Durnan / Nouvelle construction commerciale / Zone C2-448 / CCU n° 10-02-11
- 16.5 PIIA / 54, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 106 / Réfection de façade / Zone C3-302 / CCU n° 10-02-12
- 16.6 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Construction d'un centre commercial de type voisinage / Zone I2-651 / Lot 3 336 858 / CCU n° 10-02-08
- 16.7 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Augmentation ratio bâtiment/terrain / Secteur des Grands compositeurs / Mandat / CCU n° 10-02-17
- 16.8 Dérogation mineure / 7, rue Tooke / Autorisation frontage / Zone H1-532 / Lot 1 546 720 / CCU n° 10-02-13
- 16.9 Dérogation mineure / 145, rue Schubert / Autorisation ratio bâtiment/terrain / Zone H1-662 / Lot 4 397 441 / CCU n° 10-02-15
- 16.10 Dérogation mineure / 564, rue des Érables / Autorisation marge latérale / Zone H1-809 / Lot 2 982 170 / CCU n° 10-02-16

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1275-131 / Modification de l'article 1.8.1.4 / Extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent
- 18.2 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-131 / Modification de l'article 1.8.1.4 / Extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent
- 18.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-132 / Création zone C3-454 / Centre multidisciplinaire / Lot projeté 4 564 445
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1587 / Création programme d'aide financière / Couches hygiéniques réutilisables
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1270-27 / Changement d'affectation / Lot 1 675 330 / Rue Jeannotte / Habitation faible densité
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1275-130 / Agrandissement zone communautaire / Zone P3-349
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1489-01 / Règlement modifiant le Règlement n° 1489 / Traitement des élus municipaux

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.3 Demande d'autorisation / Engagement de crédit / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes
- 19.4 Demande d'autorisation / Cautionnement

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE .

« ADOPTÉE »

10-03-133 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 15 février 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-03-134 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-03-135 ASSOCIATION DES POMPIERS DE RIGAUD / TOURNOI DE HOCKEY

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion à participer au tournoi de hockey de l'Association des pompiers de Rigaud, du 28 avril au 1^{er} mai 2010 à l'aréna de Rigaud;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors de ce tournoi seront distribués à des organismes de la région;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion au premier tournoi de l'Association des pompiers de Rigaud qui se tiendra du 28 avril au 1^{er} mai 2010 à l'aréna de Rigaud;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer les frais d'inscription à ce tournoi au montant de cinq cents dollars (500 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-136 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2010

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Gabriel Parent soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2010.

« ADOPTÉE »

10-03-137 CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / DÎNER SPAGHETTI / 12 MARS 2010

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner spaghetti organisé par le Centre de femmes La Moisson dans le cadre de leur campagne de financement 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de douze dollars (12 \$) chacun pour le dîner spaghetti organisé par le Centre de femmes La Moisson le 12 mars 2010 à l'Omni-Centre de Pincourt;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-138 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÎT / GALA MÉRITE EN HISTOIRE 2010 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît, à titre d'aide financière, pour l'organisation et la réussite du Gala Mérite en histoire 2010 qui se déroulera le 24 mai 2010 à Beauharnois;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-139 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1581 / PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE / PARTIE DU CHEMIN DE L'ANSE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 1^{er} mars 2010, pour le Règlement n° 1581 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire incluant tous les travaux connexes d'une partie du chemin de l'Anse en décrétant un emprunt de cent quarante-neuf mille dollars (149 000 \$) à ces fins ».

10-03-140 LISTE DES COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cinq millions huit cent trente-six mille deux cent un dollars et cinquante et un cents (5 836 201,51 \$).

« ADOPTÉE »

10-03-141 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1536 / CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET FONDATION DE RUE / PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND ENTRE LA RUE VALOIS ET LA RIVIÈRE QUINCHIEN / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 9 février 2010, le Règlement d'emprunt n° 1536 décrétant un emprunt de cinq millions cent trente-deux mille dollars (5 132 000 \$) autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cinq millions cent trente-deux mille dollars (5 132 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

10-03-142 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1583 / CASERNE D'INCENDIE / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 9 février 2010, le Règlement n° 1583 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction de la caserne d'incendie au 500, rue Forbes et décrétant un emprunt de six millions six cent quarante-quatre mille dollars (6 644 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit six millions six cent quarante-quatre mille dollars (6 644 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

10-03-143 MANDAT / REVUE DES TAXES À LA CONSOMMATION

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à signer une entente avec la firme Consultaxe ltée, relativement à un mandat de vérification du système de taxes à la consommation de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

10-03-144 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / STAGE ÉTUDIANT EN MILIEU DE TRAVAIL / CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le surintendant des usines du Service de l'entretien du territoire et des eaux, M. Luc Vinet, à accepter la demande de stage non rémunéré dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE le Conseil municipal accepte que M. Gino Desrosiers effectue un stage sous la supervision de M. Luc Vinet à l'usine de filtration et ce, à compter du 31 mai 2010 pour se terminer le 10 juin 2010.

« ADOPTÉE »

10-03-145 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION DE M^{ME} SYLVIE DERONZIER / COMMIS AUX PRÊTS TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M^{me} Sylvie Deronzier, en date du 9 février 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M^{me} Sylvie Deronzier, commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 9 février 2010;

QU'il est entendu que M^{me} Sylvie Deronzier n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le Conseil municipal remercie M^{me} Deronzier pour le travail qu'elle a accompli;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux succès pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

10-03-146 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE DE M^{ME} DENISE CLÉMENT AU POSTE D'AGENT DE BUREAU 2 RÉGULIER À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 15 février 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Denise Clément au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 15 mars 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 4); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Clément aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Clément;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-147 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION TRAVAUX PUBLICS / LETTRE D'ENTENTE N^O 6 / MESURE D'ACCOMODEMENT

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M. Guy Pilon, maire, M^{me} Manon Bernard, directrice générale ou en son absence, M. Martin Houde, directeur général adjoint et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n^o 6 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN).

« ADOPTÉE »

10-03-148 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 9 décembre 2009 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

10-03-149 DON D'UN ARTEFACT / MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT l'importance et l'âge présumé de l'artefact (de 210 à 225 ans);

CONSIDÉRANT l'absence de contrôle de température et d'humidité pour la conservation de l'objet;

CONSIDÉRANT les risques d'altération de l'artefact dans un endroit public non contrôlé;

CONSIDÉRANT l'expertise du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges en matière de conservation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal propose le don du panneau latéral d'esprit Louis XV retrouvé lors de la rénovation de la Maison Valois (Maison Joachim Génus en regard aux dossiers du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) au Musée régional Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-03-150 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre du 13 novembre 2009;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

- *Centre d'histoire La Presqu'île*, la somme de dix mille huit cents dollars (10 800 \$);
- *Ciné-Club La Boîte Lumineuse*, la somme de six mille dollars (6 000 \$);
- *Fabrique Saint-Michel*, la somme de trente-quatre mille dollars (34 000 \$);
- *Fondation de la Maison Trestler*, la somme de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$);
- *Musée régional de Vaudreuil-Soulanges*, la somme de soixante-dix mille dollars (70 000 \$), dont vingt mille dollars (20 000 \$) pour les *Seigneuriales*;
- *Société de Sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion*, la somme de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-151 ARÉNA DE LA VILLE / APPELLATION OFFICIELLE

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de construction et de rénovation de l'aréna de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'avec l'ajout d'une nouvelle glace, il sera essentiel de donner une appellation qui différenciera l'ancienne de la nouvelle;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'aréna municipal et ses glaces soient désignés comme suit :

- Ensemble du bâtiment : Aréna de Vaudreuil-Dorion
- Ancienne glace : Glace Vaudreuil
- Nouvelle glace : Glace Dorion

Le conseiller Monsieur Rénald Gabriele demande le vote.

Les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Claude Beaudoin et Robert A. Laurence se prononcent en faveur de la proposition alors que les conseillers MM. Rénald Gabriele et Denis Vincent se prononcent contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

10-03-152 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES SOCIAUX, COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes sociaux, communautaires et sportifs de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de tenir un événement global de remise de subventions à ces différents organismes le 25 mars 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes sociaux

- *Maison des jeunes*, la somme de six mille dollars (6 000 \$);

- *Animation jeunesse*, la somme de soixante et onze mille dollars (71 000 \$);

Organisme communautaire

- *Club des aînés*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

Organismes sportifs

- *Association de balle molle mineure La Presqu'Île*, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Baseball mineur Vaudreuil-Dorion*, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Les skieurs de l'Île*, la somme de cinq cents dollars (500 \$);
- *Club de triathlon Tri-O-Lacs*, la somme de cinq cents dollars (500 \$);
- *Club de Plongeon Vaudreuil-Dorion*, la somme de mille dollars (1 000 \$);

Événements spéciaux

- *Festivités Vaudreuilloises et Dorionnaises*, la somme de cinquante mille dollars (50 000 \$);
- *Sphère Multiculturelle*, la somme de deux mille dollars (2 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-153 ARÉNA MUNICIPAL / CASSE-CROÛTE / MODIFICATION DE LA CONVENTION

CONSIDÉRANT la résolution 09-08-610 accordant la gestion du casse-croûte de l'aréna de la Ville à 9120-0469 Québec inc. pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT que l'exploitation du casse-croûte n'a débuté que le 14 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation et de construction de la deuxième glace occasionnent une perte de revenus au concessionnaire;

CONSIDÉRANT que le loyer actuel est de mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-neuf cents (1 484,29 \$) par mois pendant huit (8) mois;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'aucun loyer ne soit réclamé du concessionnaire pour chacun des deux (2) derniers mois du contrat de gestion du casse-croûte.

« ADOPTÉE »

10-03-154 PROLONGATION DE CONTRAT / FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'HERBICIDE ÉCOLOGIQUE ET SÉLECTIF DE L'AMBROSIA

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2009 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division - Travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-33 à la compagnie Entretien paysager C.T.M. inc., 2684A, boulevard Talbot, Stoneham (Québec), G3C 1J5, pour une année additionnelle soit l'année 2010;

QUE le montant forfaitaire de l'année 2009, soit cinquante-cinq mille quinze dollars et vingt-huit cents (55 015,28 \$), incluant les taxes applicables, sera indexé selon un taux connu ultérieurement conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-09-33;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-51-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-155 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-01 / LOCATION DE CAMIONS

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la location de camions, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 17 février 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification la soumission rencontrait les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-10-01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Location Sauvageau inc., 277, rue Boisvert, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8G4, pour la location de camions, et ce, pour un montant de quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-deux dollars (97 622 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-01;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-516, 02-701-51-515 et 02-413-00-516;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-156 PROLONGATION DE CONTRAT / EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2008 et qu'il y a possibilité de prolongation de trois (3) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour un an, soit l'année 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Travaux publics qui favorise la prolongation dudit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le contrat susdit avec Émondage et Abattage Dionne inc., 1966, rue du Patrimoine, Saint-Lazare (Québec), J7T 3K5, pour l'exécution de travaux d'arboriculture pour une année additionnelle, soit l'année 2010, et ce, selon les termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-08-22;

QUE la directrice générale et le directeur de la Division des travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exécution de travaux d'arboriculture pour l'année 2010 jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-157 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-13 / REMPLACEMENT DU COMMUTATEUR DE TRANSFERT ÉLECTRIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour le remplacement du commutateur de transfert électrique de la station d'épuration, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 février 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, un seul (1) fournisseur a déposé une soumission conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n°401-110-10-13, l'autre soumissionnaire ayant omis de présenter son cautionnement de soumission;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Inovtech Électrique inc., 50, rue Jacques-Cartier, bureau 01, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 4R3, pour le remplacement du commutateur de transfert électrique de la station d'épuration, pour un montant totalisant seize mille cent soixante dollars (16 160 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-10-13;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-158 ACQUISITION / LOTS 4 437 581, 4 437 582 (RUE PROJETÉE) ET 4 415 068 (PARC PROJETÉ)

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 437 581 et 4 437 582 (rue projetée) et du parc à proximité (lot projeté 4 415 068) et de décréter ces rues ouvertes par voie de résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude Belliveau Sauvé Roy, notaires, soit mandatée afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession d'une partie de la rue Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha, lots projetés 4 437 581 et 4 437 582 et parc, lot projeté 4 415 068;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE ces parties des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha soient décrétées ouvertes au moment de la signature de l'acte;

QUE le Conseil municipal décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers au point de rencontre de la rue Sylvio-Mantha, à l'intersection de la rue Lorne-Worsley;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au chef de division - Travaux publics, au directeur du Service sécurité incendie ainsi qu'à la greffière de la cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

10-03-159 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 18, 25 ET 26 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N^O 1496

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 18, 25 et 26 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n^o 1496 » totalisant un montant de vingt et un mille neuf cent vingt et un dollars et soixante et un cents (21 921,61 \$), taxes applicables non comprises;

« ADOPTÉE »

10-03-160 DEMANDE D'AUTORISATION / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE / PARTIE DU CHEMIN DE L'ANSE / RÈGLEMENT N° 1581

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n° 1581, adopté le 15 février 2010, qui décrète un emprunt de cent quarante-neuf mille dollars (149 000 \$) en vue d'effectuer les travaux de prolongement de l'égout sanitaire incluant tous les travaux connexes d'une partie du chemin de l'Anse;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du MDDEP, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, M. Michel Vaillancourt, ingénieur, à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEP, le tout en vertu de l'article 32 de la LQE;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP, la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la Ville autorise le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, M. Michel Vaillancourt, ingénieur, à transmettre, au MDDEP, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE, les plans et devis de ce projet, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation d'évaluation environnementale du site, de phase 1.

« ADOPTÉE »

10-03-161 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1536-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET FONDATION DE RUE / PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1536

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et exécuter la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la Rivière Quinchien, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 10 h, le 18 février 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 18 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant deux cent soixante-dix-neuf mille dollars (279 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1536-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1536.

« ADOPTÉE »

10-03-162 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1574-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / RUES DU RUISSELET, DES CASCADES, DES RAPIDES ET DE LA RIVIÈRE / RÈGLEMENT N° 1574

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et exécuter la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues du Ruisselet, des Cascades, des Rapides et de la Rivière, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 10 h, le 18 février 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 18 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Consultants LBCD inc., 1000, avenue Saint-Charles, 10^e étage, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cent soixante mille dollars (160 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1574-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1574.

« ADOPTÉE »

10-03-163 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1575-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / RUES DE TONNANCOUR, BACH, SCHUBERT, BEETHOVEN ET PARTIE DE L'AVENUE MARIER / RÈGLEMENT N° 1575

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et exécuter la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues de Tonnancour, Bach, Schubert, Beethoven ainsi que sur une partie de l'avenue Marier, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 10 h, le 18 février 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 18 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Genivar, 89, boulevard Don Quichotte, bureau 9, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cent cinquante-sept mille quatre cents dollars (157 400 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1575-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1575.

« ADOPTÉE »

10-03-164 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 2.1 ET 2.2 / FEUX DE CIRCULATION / AVENUE SAINT-CHARLES, RUES SAINT-MICHEL ET JEANNOTTE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 2.1 et 2.2 reliés au projet « Feux de circulation / Avenue Saint-Charles, rues Saint-Michel et Jeannotte » totalisant un montant de dix mille six cent quarante-neuf dollars et quarante-six cents (10 649,46 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-165 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2010

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 février 2010.

« ADOPTÉE »

10-03-166 PIIA / 3030, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / MODIFICATION PLAN D'ENSEMBLE D'UN PROJET INTÉGRÉ / ZONE I1-401 / LOT 3 977 577 / CCU N^o 10-02-09

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 10-02-09 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n^o 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet tel que montré au plan SD-118, projet 04111, préparé par Petroff Partnership architects, en date du 5 février 2010, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- les bâtiments devront conserver entre eux une distance minimale de six (6) mètres;
- ce projet devra respecter l'ensemble des conditions mentionnées à la résolution 07-04-303 :
 - a) remplacer les arbustes situés en face de la banque par des arbres afin de respecter la norme de (1) un arbre minimum par dix (10) mètres de terrain;
 - b) donner un effet de goulot à l'allée de circulation du côté du guichet à l'auto afin d'augmenter la bande de verdure située le long de l'allée de circulation du centre commercial;
- L'allée d'accès sise à l'extrémité sud du projet, limitrophe au lot 3 731 788 et menant au boulevard de la Gare doit être utilisée uniquement comme voie de sortie.

« ADOPTÉE »

10-03-167 PIIA / 3030, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / ZONE I1-401 / LOT 3 977 577 / CCU N^o 10-02-10

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 10-02-10 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction de la Banque CIBC tel que montré sur les plans d'élévations préparés par HOK Canada en date du 29 janvier 2010, et ce, sous réserve de la modification suivante :

- harmoniser la hauteur de tous les éléments architecturaux à 24 pieds tel que recommandé dans la résolution 07-03-32 pour le bâtiment « K » (Banque Scotia).

« ADOPTÉE »

10-03-168 PIIA / 100, RUE BILL-DURNAN / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / ZONE C2-448 / CCU N° 10-02-11

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-02-11 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal refuse le projet tel que montré sur les plans préparés par Yves Bilodeau Dessinateur inc., dossier n° 09-266, en date du 2 février 2010;

« ADOPTÉE »

10-03-169 PIIA / 54, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 106 / RÉFECTION DE FAÇADE / ZONE C3-302 / CCU N° 10-02-12

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-02-12 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet tel que montré sur la photo montage intitulée «façade principale» préparée par M. Marco Manini, architecte, en date du 3 février 2010, ainsi que sur les plans de construction n° 0987 préparés le 20 janvier 2010, le tout, sous réserve des conditions suivantes :

- le traitement architectural des nouveaux matériaux de revêtement extérieur devra s'harmoniser aux couleurs des locaux voisins;
- l'enseigne de ce nouveau local devra être conforme au Règlement de zonage n° 1275 et respecter l'alignement des enseignes voisines.

« ADOPTÉE »

10-03-170 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMERCIAL DE TYPE VOISINAGE / ZONE I2-651 / LOT 3 336 858 / CCU N° 10-02-08

CONSIDÉRANT la demande de changement de zonage présentée à l'égard du lot 3 336 858;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-02-08 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT cependant l'importance de la circulation de camions dans le secteur, laquelle est incompatible avec un centre commercial de type voisinage, compte tenu de l'étroitesse des voies de circulation adjacentes;

CONSIDÉRANT que la Ville ne souhaite pas réduire la zone industrielle dans ce secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit refusée la demande de changement de zonage.

« ADOPTÉE »

10-03-171 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / AUGMENTATION RATIO BÂTIMENT/TERRAIN / SECTEUR DES GRANDS COMPOSITEURS / MANDAT / CCU N° 10-02-17

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-02-17 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire de modifier le ratio bâtiment/terrain à 0,35 maximum au lieu de 0,30 maximum pour toutes les zones résidentielles unifamiliales isolées du secteur des Grands compositeurs.

« ADOPTÉE »

10-03-172 DÉROGATION MINEURE / 7, RUE TOOKE / AUTORISATION FRONTAGE / ZONE H1-532 / LOT 1 546 720 / CCU N° 10-02-13

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{mes} Martine et Carole Talbot et M. Roger Talbot en date du 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-02-13 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 13 février 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 7, rue Tooke;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 7, rue Tooke, afin d'autoriser un frontage de 15 mètres pour les lots projetés 4 547 956 et 4 547 957 en dérogation de la grille des usages et normes de la zone H1-532 du Règlement de zonage n° 1275 et de l'article 3.5 du Règlement de lotissement n° 1273 qui prescrivent un frontage minimum de 16,75 mètres.

« ADOPTÉE »

10-03-173 DÉROGATION MINEURE / 145, RUE SCHUBERT / AUTORISATION RATIO BÂTIMENT/TERRAIN / ZONE H1-662 / LOT 4 397 441 / CCU N° 10-02-15

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Manon Greendale pour les Habitations Raymond Allard en date du 13 janvier 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n°10-02-15 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 13 février 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 145, rue Schubert;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 145, rue Schubert, afin d'autoriser un ratio bâtiment/terrain de 0,32 en dérogation de la grille des usages et normes de la zone H1-662 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit un ratio de 0,30.

« ADOPTÉE »

10-03-174 DÉROGATION MINEURE / 564, RUE DES ÉRABLES / AUTORISATION MARGE LATÉRALE / ZONE H1-809 / LOT 2 982 170 / CCU N° 10-02-16

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Guilhem Blayac en date du 1^{er} février 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n°10-02-16 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 13 février 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 564, rue des Érables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 564, rue des Érables, afin d'autoriser une marge latérale de 4,76 mètres en dérogation de la grille des usages et normes de la zone H1-809 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une marge minimale de 5 mètres.

« ADOPTÉE »

10-03-175 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-131 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 1.8.1.4 / EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE SUR UN TERRAIN ET SUR TOUT TERRAIN ADJACENT

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement modifiant l'article 1.8.1.4 du Règlement de zonage n° 1275 relatif à l'extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent.

10-03-176 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-131 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 1.8.1.4 / EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE SUR UN TERRAIN ET SUR TOUT TERRAIN ADJACENT

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-131 intitulé :

« Règlement modifiant l'article 1.8.1.4 du Règlement de zonage n° 1275 relatif à l'extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 mars 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-03-177 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-132 / CRÉATION ZONE C3-454 / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE / LOT PROJETÉ 4 564 445

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 15 février 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-132 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} mars 2010 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-132 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone C3-454 pour autoriser un centre multidisciplinaire sur le lot projeté 4 564 445 à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

QUE la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges soit avisée que le second projet diffère du premier projet par l'ajout des cabinets de chiropraticiens (8661) et de nutritionnistes (8664) comme usages permis dans la zone C3-454.

« ADOPTÉE »

10-03-178 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1587 / CRÉATION PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE / COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1587 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1587 intitulé :

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables ».

« ADOPTÉE »

10-03-179 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-27 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 1 675 330 / RUE JEANNOTTE / HABITATION FAIBLE DENSITÉ

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 1^{er} février 2010 un projet de règlement portant le n° 1270-27;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} mars 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-27 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-27 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Habitation faible densité (H-F) pour le lot 1 675 330 sis en front à la rue Jeannotte pour l'affectation Institutionnelle (INS) ».

« ADOPTÉE »

10-03-180 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-130 / AGRANDISSEMENT ZONE COMMUNAUTAIRE / ZONE P3-349

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 1^{er} février 2010 un projet de règlement portant le no 1275-130;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 février 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-130 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-130 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone communautaire P3-349 à même une partie de la zone résidentielle H1-347 pour y inclure le lot 1 675 330 ».

« ADOPTÉE »

10-03-181 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1489-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1489 / TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1489-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1489-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1489 fixant le traitement des élus municipaux ».

« ADOPTÉE »

**10-03-182 DEMANDE D'AUTORISATION / ENGAGEMENT DE CRÉDIT / CENTRE
MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire louer des espaces de bureau et de salle communautaire d'une superficie de 1 394 m² à l'intérieur du futur Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes pour une durée de 25 ans;

CONSIDÉRANT que ces espaces seront occupés par le Service action communautaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, une municipalité doit transmettre une demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) lorsque le terme de l'engagement est supérieur à cinq ans;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le greffier soit mandaté afin de présenter au MAMROT la demande d'approbation prévue par la loi.

« ADOPTÉE »

10-03-183 DEMANDE D'AUTORISATION / CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes a obtenu une subvention du Fonds Chantiers Canada-Québec s'élevant à seize millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars (16 784 588 \$) pour la construction d'un complexe sportif;

CONSIDÉRANT que le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollars (8 397 294 \$), remboursable sur 25 ans;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, une municipalité doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte de se porter caution en faveur du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes d'un montant de huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollars (8 397 294 \$) pour 25 ans;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cautionnement ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le greffier soit mandaté afin de présenter au MAMROT la demande d'approbation prévue par la loi.

« ADOPTÉE »

10-03-184 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-03-185 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-03-186 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 59 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier